

RAPPORT ANNUEL

2021-2022

**SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**



RAPPORT ANNUEL

1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022



Le rapport annuel du Comité exécutif (CEX) constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun.e des membres du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université Laval (SPUL) de prendre connaissance du travail réalisé au sein de son syndicat durant la dernière année. Il inclut également de brefs rapports des comités du SPUL.

Membres du Comité exécutif

Président :	Louis-Philippe LAMPRON (Faculté de droit)
Vice-président :	Simon VIVIERS (École de counseling et d'orientation)
Vice-présidente :	Chantale JEANRIE (Département des fondements et pratiques en éducation) à compter de février 2022 en remplacement de John G. KINGMA, qui a quitté en décembre 2021
Secrétaire :	Madeleine PASTINELLI (Département de sociologie)
Trésorière :	Claire BILODEAU (École d'actuariat)

Le Comité exécutif a tenu plus d'une quarantaine de réunions régulières et une réunion extraordinaire entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022.

Le rapport annuel du Comité exécutif 2021-2022 fait état des points suivants :

1. Mot du président
2. Faits saillants de l'année 2021-2022
3. Affaires courantes
4. Situation financière du SPUL au 31 mai 2022
5. Personnel du SPUL
6. Remerciements

1. MOT DU PRÉSIDENT



C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport annuel pour l'exercice 2021-2022 du Comité exécutif du SPUL.

Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, qui a perturbé notre réalité pour une deuxième année consécutive, le Comité exécutif du SPUL, dont la plupart des membres sont entré.e.s en fonction le 1^{er} juin 2021, n'a pas perdu de vue la mise en œuvre des principaux objectifs qui structuraient le plan d'action proposé dans ses dossiers prioritaires en début de mandat.

Ces objectifs visaient principalement à faire du SPUL un interlocuteur incontournable de l'administration, à construire un *momentum* en vue de la prochaine négociation de la convention collective et à favoriser la transparence et la synergie au sein même des instances du SPUL.

Pour le Comité exécutif, le contexte, marqué par le retour postpandémique, s'annonçait particulièrement critique au regard des conditions de travail des professeures et professeurs, mais il lui apparaissait également propice à la mise en œuvre d'un renouvellement de notre culture syndicale, de façon à favoriser la mobilisation des collègues et leur participation active à la vie de notre syndicat.

Également, au cours de la dernière année, la préparation à la négociation, dont la consultation auprès des membres du SPUL, qui a mené à l'élaboration du cahier des charges du SPUL, a fait partie des dossiers prioritaires, parallèlement à l'organisation des États généraux, le suivi de la course au rectorat, l'important suivi du projet de loi n° 32 sur la liberté académique, sans compter l'opération de révision des Statuts de l'Université Laval lancée en juillet 2021.

Nous sommes très fières et fiers de la très forte mobilisation des membres du SPUL et des délégué.e.s du Conseil syndical, lequel.le.s ont participé massivement aux importantes consultations lancées au cours de la dernière année. La force du SPUL résidant dans l'appui des collègues à ses instances, c'est avec beaucoup d'optimisme que nous entamons l'année 2022-2023.

Pour finir, en mon nom et en celui de mes collègues du Comité exécutif, je tiens à remercier les employé.e.s de la permanence du SPUL, sans lequel.le.s il ne serait pas possible de mener à bien la mission du Syndicat.

Avec mes plus cordiales salutations,

Louis-Philippe Lampron
Président

2. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2021-2022

En plus de la gestion de nos relations de travail et de la défense des droits des membres, plusieurs dossiers particuliers ont gardé les officiers syndicaux du SPUL occupés au cours de la dernière année.

2.1. Lettres d'entente | COVID-19

Le SPUL et la haute administration de l'Université Laval ont signé deux lettres d'entente dans la suite ou en complément de celles déjà signées pour adapter certaines dispositions de la convention collective en raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19.

La lettre d'entente *Dispositions en raison de la situation liée aux mesures d'urgence sanitaire en vigueur à l'hiver 2022* fait suite à celle qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021. Celle-ci prévoyait entre autres que : « L'Employeur s'assure que les professeures et professeurs disposent des ressources humaines et logistiques nécessaires pour gérer le processus d'absence aux évaluations en raison de la COVID-19 et les demandes d'accommodement qui en découleront. »

La lettre d'entente sur l'*Année d'étude et de recherche (AER) – report des séjours en raison de la COVID-19* avait pour but de compléter celle déjà signée à propos des AER en contexte de COVID-19. Elle visait à permettre aux collègues qui devaient prendre leur année d'étude et de recherche à l'hiver 2022, et dont le projet a été remis en question en raison des restrictions liées à la cinquième vague de COVID-19, de reprendre une partie de leur projet. Ainsi, les collègues qui n'avaient pu réaliser certains séjours prévus à leur projet en raison de la COVID-19 pourront conserver jusqu'au 31 août 2024 le montant non dépensé du remboursement maximal qui leur a été autorisé afin de reprendre ces séjours à une date ultérieure.

2.2. Préparation à la négociation 2022

Quelques éléments de contexte pour commencer : en vue du renouvellement de la convention collective qui se terminait le 31 mai 2020 et en raison du contexte de la pandémie de COVID-19, les parties s'étaient entendues, à la fin de janvier 2021, pour reconduire la convention collective SPUL-UL (2016-2020) via la signature d'une lettre d'entente. Cette lettre, qui prolongeait la convention collective jusqu'au 1^{er} décembre 2022, prévoyait l'obligation, pour les parties, de débiter les prochaines négociations au plus tard le 1^{er} septembre 2022, par la remise respective de leur cahier de demandes détaillées. La lettre d'entente prévoyait également des dispositions en ce qui concerne le plancher d'emploi, l'augmentation des salaires pour les années 2020-2021 et 2021-2022 ainsi qu'une majoration du fonds de soutien aux activités académiques pour couvrir une partie des dépenses supplémentaires que la pandémie a pu occasionner pour les collègues. Vous pouvez consulter tous les détails de la [lettre d'entente](#) sur le site Web du SPUL.

Rappelons également que les membres du précédent Comité de négociation (composé de Louise Brisson, John G. Kingma et Louis-Philippe Lampron) avaient effectué une première consultation, à l'automne 2019, dans le cadre d'une tournée syndicale des facultés et départements afin de recueillir les commentaires et suggestions des membres du SPUL. Sur la base de ce travail et de concert avec le Conseil syndical, ils ont ensuite travaillé à la préparation d'un projet de convention collective en 2020, jusqu'à la signature de la lettre d'entente sur la prolongation de la convention collective. C'est en s'appuyant sur ce travail préliminaire et en considérant également les problèmes

et enjeux que la pandémie a révélés de manière évidente que le Conseil syndical a ensuite mis au point une version sommaire de ce cahier des charges, qui a été adoptée le 26 novembre 2021.

Au cours des mois qui ont suivi, sous l'impulsion des membres du nouveau Comité de négociation (composé de Madeleine Pastinelli, porte-parole, Maxime Coulombe, Laurence Godin et Vincent Joseph - élus au Conseil syndical du 21 janvier 2022), le travail de consultation s'est poursuivi au sein de différentes instances syndicales et une version détaillée de ce même cahier des charges a été adoptée, à l'unanimité, par le Conseil syndical, le 27 mai 2022. Celle-ci présente un contenu approfondi des propositions qui mèneront à des améliorations concrètes de la prochaine convention collective SPUL-UL et structureront la position du Comité de négociation face à l'Employeur. Les principaux enjeux qui structurent le cahier des charges visent la charge de travail, la rémunération, la liberté universitaire et la précarité d'emploi.

Dans le but de soutenir les travaux du Comité de négociation et de veiller à documenter les principaux enjeux de la négociation, le Comité exécutif du SPUL a constitué deux comités d'appui; un sur la charge de travail (composé de Patrick Baker, Marianne Beaulieu, Clémence Bellannée, Guillaume Blum, Jean-Noël Grenier et Chantale Jeanrie) et un autre sur la rémunération (composé d'Arnaud Anciaux, Claire Bilodeau, Stéphane Chrétien, Maurice Gosselin, Gabriel Power).

Conformément aux prescriptions de la lettre d'entente de janvier 2021, qui prévoyait le dépôt respectif du cahier des charges des parties avant le 1^{er} septembre 2022, nous avons transmis notre cahier des charges détaillé à l'Employeur en mai dernier. Vous pouvez consulter le cahier des charges détaillé et suivre le déroulement de la négociation sur le nouveau site Web réalisé à cette fin, [Négo SPUL](#), que nous vous encourageons vivement à consulter régulièrement.

2.3. Réorganisation des communications du SPUL

La communication et la transparence constituant les carburants pour le déploiement de la collégialité et de la mobilisation des membres du SPUL, l'équipe du CEX du SPUL a œuvré, au cours de l'année 2021-2022, à réorganiser l'ensemble de ses communications, notamment par le biais d'une présence plus active sur les médias sociaux, par la production de capsules vidéo et le remplacement des anciens SPULTINs et SPUL-liens par une infolettre dynamique.

L'embauche de Stacy Beaudoin, dont les fonctions sont de contribuer au soutien administratif et d'assister l'exécutif ainsi que les autres comités du SPUL dans leurs activités de communication, a permis d'entamer cette réorganisation et de mettre en place des stratégies plus efficaces pour rejoindre les membres du SPUL. Les activités relatives aux communications ayant été rapatriées au Comité exécutif, sous la responsabilité du Vice-président Simon Viviers, le Conseil syndical, au cours de sa séance du 18 mars 2022, a adopté la proposition de dissoudre le Comité sur les communications.

Par ailleurs, le SPUL s'est doté d'un nouveau nom de domaine qui lui est propre, « spul.ca », qui permet notamment l'hébergement du site Web de même que l'octroi d'adresses courriel aux membres des différents comités ainsi qu'au personnel du SPUL.

2.3.1. Capsules vidéo

Au cours de la période, le SPUL a produit une dizaine de capsules vidéo sur des sujets qui touchent tout le corps professoral, comme la course au rectorat, la révision des Statuts de l'Université et le

projet de loi n° 32. Sur la nouvelle chaîne YouTube du SPUL, qui a gagné 102 abonnés, les vidéos publiées ont atteint 5 855 vues.

2.3.2. Communiqués de presse

Huit communiqués de presse, diffusés dans les médias, ont également été transmis aux membres du SPUL et aux administrateurs de l'Université Laval pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022. Les communiqués ont permis de signaler à la population et aux médias les préoccupations et inquiétudes du SPUL relatives à plusieurs enjeux cruciaux pour le maintien de la capacité des collègues à contribuer à la réalisation de la mission d'intérêt public de l'UL dont :

- 1) les problèmes de transparence associés à la convention-cadre de collaboration en matière de recherche entre l'Université Laval et le Port de Québec;
- 2) le caractère inacceptable du projet initial de révision des Statuts de l'Université Laval, proposé par l'Administration D'Amours en juillet 2021 et dont la conséquence aurait été un affaiblissement marqué de la collégialité au sein des processus décisionnels de l'UL;
- 3) l'absence de prévisibilité raisonnable concernant les modalités d'enseignement du début de session de janvier 2022 dans le contexte de la COVID-19;
- 4) le caractère inacceptable de la mouture initiale du projet de loi n° 32 sur la liberté académique dans le milieu universitaire;
- 5) l'importance de la course au rectorat pour la capacité de l'UL, et des collègues qui en constituent le cœur, à mener à bien sa mission d'intérêt public.

2.3.3. Infolettres

Depuis janvier 2022, le SPUL mise sur l'envoi d'infolettres mensuelles pour les communications du SPUL, laissant derrière des publications papier, comme le SPUL-lien et le SPULTIN. Le Comité exécutif souhaite ainsi dynamiser et faciliter ses communications et celles des autres comités avec les membres. Ces infolettres regroupent une foule d'informations utiles aux membres, par exemple les décisions et préoccupations traitées en Conseil syndical ainsi que les informations et dates importantes à connaître pour les membres.

Entre janvier et mai 2022, quatre infolettres ont été envoyées, dont le taux d'ouverture s'est élevé en moyenne à 69,38 %. Ces infolettres ont entre autres permis de tenir les membres informés sur des sujets d'actualité, comme la préparation à la négociation, la tenue des États généraux sur la recherche, l'enseignement et la vie universitaire post-COVID à l'Université, le projet de loi n° 32, les points saillants des rencontres du Conseil syndical ainsi qu'une foule d'autres informations relatives à la convention collective et aux activités syndicales.

2.3.4. Réseaux sociaux

Sur Facebook, la page du SPUL a gagné 75 abonnés supplémentaires et reçu 1 012 visites. Les 82 publications, qui portaient sur des sujets variés, tels que la révision des Statuts de l'Université, les États généraux et la liberté universitaire, ont permis de rejoindre 18 337 personnes. Quant au compte Twitter du SPUL, il compte 58 abonnés de plus et un total de 4 402 visites sur son profil, de même que 13 531 impressions sur l'ensemble de ses 47 tweets.

2.3.5. Site Web

Le nouveau site Web du SPUL a été lancé en mai 2021 et est actuellement en phase d'évaluation. Entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022, les pages du site Web ont généré en tout 22 827 vues.

L'équipe du SPUL a publié près d'une quarantaine d'actualités au cours de cette période. Outre la page d'accueil, ce sont les sections *Convention collective* et *États généraux* qui ont suscité le plus d'intérêt, la première ayant généré plus de 4 600 visites, et l'autre, plus de 1 600.

2.4. États généraux du SPUL

Comme nous en avons toutes et tous été témoins, la pandémie de COVID-19 a brusquement transformé la vie sur le campus et a occasionné, avec peu de temps pour s'y ajuster, de nouvelles habitudes et de nouvelles pratiques d'enseignement et de recherche. Ces changements ont été finalement si importants qu'il y avait lieu de s'attendre à ce que plusieurs d'entre eux affectent durablement nos manières de faire et persistent bien au-delà de la pandémie. Plutôt que de subir passivement ces transformations, et à la suite du refus de la haute direction d'impliquer largement les collègues dans une réflexion sur la question, il a semblé essentiel au Comité exécutif du SPUL que le devenir de notre université et des pratiques d'enseignement et de recherche soit pensé collectivement par ceux et celles qui font vivre l'enseignement et la recherche à l'Université Laval et qui sont les premier.e.s concerné.e.s par les changements en question.

Le SPUL a donc décidé d'organiser, à l'hiver 2022, une vaste consultation en vue de la tenue d'États généraux sur la recherche, l'enseignement et la vie universitaire post-COVID à l'Université Laval. Le document de consultation a été lancé à la fin janvier, permettant ainsi à nos collègues de réfléchir ensemble, autour de questions spécifiques dans le cadre de groupes de discussion au sein de toutes les unités intéressées.

L'organisation et la tenue des États généraux post-COVID, les 23 et 24 mars 2022, ont été l'occasion de mettre en commun l'engagement et le travail impliquant les différents groupes de la communauté universitaire du Regroupement des associations et syndicats de l'Université Laval (RASUL) – AELIÉS, APAPUL, SCCCUL, SRFP, SEUL, SPPRUL, SPUL, STEP –, unis pour la même cause. Au cours de ces deux journées, des ateliers interprofessionnels portant sur l'enseignement, la recherche et la vie universitaire ont réuni des professeur.e.s, des chargé.e.s de cours, des responsables de formation pratique, des professionnel.le.s de recherche et des étudiant.e.s des cycles supérieurs. Une présentation par les divers intervenant.e.s des résultats des consultations et des discussions en atelier a clôturé les États généraux. Le vice-recteur Robert Beauregard et le directeur du Service de soutien à l'enseignement, Nicolas Gagnon, ont également été invités à y présenter les grandes lignes des résultats de la consultation à visée exploratoire menée par le Groupe de travail sur la transition postpandémique des pratiques d'enseignement et d'apprentissage.

Les 16 recommandations formulées dans le [rapport](#) découlant à la fois des données collectées lors des groupes de discussion de professeur.e.s qui ont été organisés au sein des unités et de celles recueillies lors des ateliers interprofessionnels des États généraux post-COVID ont été transmises aux instances de notre université en juin 2022. Ces recommandations concernent la liberté universitaire, la gestion administrative et des études, les services administratifs et pédagogiques de même que la vie sur le campus. Le Comité exécutif du SPUL entend donc travailler activement, au cours de la prochaine année, afin d'assurer que ces recommandations soient placées au cœur

des réflexions menées par la haute administration pour déterminer les orientations de notre université au cours des prochains mois et prochaines années.

Les membres du Comité exécutif remercient les collègues qui se sont impliqués et investis avec eux au Comité de soutien à l'organisation des États généraux post-COVID (composé d'Arnaud Anciaux, Pascale Bédard, Chantale Jeanrie, Denis Jeffrey, Marie-Hélène Parizeau, Simon Rainville et Yves Tremblay) pour leur indéfectible engagement dans cet important dossier.

2.5. Projet de loi n° 32 sur la liberté académique

Le gouvernement du Québec a déposé au printemps 2022 le projet de loi n° 32 sur la liberté académique dans le milieu universitaire. Ce projet de loi faisait suite au rapport Cloutier découlant des audiences de la Commission Cloutier, qui recommandait l'adoption d'une loi. Dès la publication du projet de loi, le Comité exécutif du SPUL a dénoncé haut et fort que, dans son état actuel, ce projet constituerait un net recul pour la liberté académique des universitaires québécois et a diffusé un communiqué de presse pour s'y opposer et établir les conditions minimales qui doivent être remplies pour qu'une loi en la matière soit acceptable. Plusieurs autres voix se sont fait entendre, presque toutes y ont vu les mêmes problèmes.

Malgré la position exprimée par le président de la FQPPU à la suite du dépôt du projet de loi, laquelle « saluait » le projet de loi en espérant que des modifications soient apportées à celui-ci, le Conseil fédéral de la FQPPU a adopté, le vendredi 22 avril 2022, une résolution dénonçant le caractère inacceptable du projet de loi n° 32. L'ACPPU a adopté la même résolution le 28 avril 2022.

En prévision de l'étude de ce projet de loi les 10 et 11 mai 2022, le Comité exécutif du SPUL a travaillé à multiplier ses interventions : lettres ouvertes, capsules vidéo, participation aux réunions de la Commission permanente sur la liberté académique de la FQPPU (COPLA) et à un Conseil fédéral extraordinaire de la FQPPU. Les réactions à cette position du CEX ont été très favorables et plusieurs ont encouragé le SPUL à poursuivre les actions d'influence (écrire aux député.e.s). Le Conseil syndical a également adopté la résolution suivante à sa séance du 29 avril 2022 :

« Que le conseil syndical du SPUL juge inacceptable le projet de loi n° 32 dans sa forme actuelle, notamment parce qu'il met de l'avant une définition restrictive et tronquée de la liberté universitaire et n'est pas conforme à la recommandation de 1997 de l'UNESCO, qui se trouve au cœur du rapport Cloutier et du projet de loi déposé antérieurement par la FQPPU. Le Conseil syndical du SPUL demande donc au gouvernement de modifier le projet de loi en conséquence. »

Enfin, le Comité exécutif du SPUL n'a pas caché son malaise à l'égard de la FQPPU devant certaines de ses positions sur cet aspect primordial de la vie universitaire. Au cours de précédents Conseils fédéraux, le CEX du SPUL a plusieurs fois exprimé qu'il souhaiterait plus d'actions de la part de la FQPPU, une position plus ferme et une stratégie politique plus proactive concernant le projet de loi n° 32.

À notre grande satisfaction, le projet de loi amendé dans le sens attendu a été adopté au cours du mois de juin 2022 par l'Assemblée nationale. Au cours de la prochaine année, le CEX demeurera vigilant dans ce dossier et s'assurera d'avoir sa place au sein des comités institutionnels et de toutes les universités québécoises en ce qui concerne, de près ou de loin, la liberté académique.

2.6. Modification aux Statuts du SPUL

Au cours de cette année, une modification a été proposée à l'Assemblée générale, en conformité avec l'article 13.4 des Statuts du SPUL, afin d'introduire aux articles 11.12 et 24.8 des Statuts du SPUL la possibilité qu'une ou un membre associé.e (collègue retraité.e) du SPUL puisse présider les assemblées du Conseil syndical et de l'Assemblée générale.

Cette modification avait pour but de permettre de resserrer les liens avec les collègues retraité.e.s, mais aussi d'élargir le bassin de recrutement pour trouver des gens pour présider les assemblées.

Comme le prévoient également les Statuts dans le cas de modifications aux Statuts du SPUL, un référendum a suivi l'Assemblée générale, à la suite duquel la proposition de modification aux Statuts a été adoptée.

Par ailleurs, un travail de révision des Statuts du SPUL est en cours et fera l'objet de discussion et de présentation au Conseil syndical en 2022-2023, pour être ensuite entériné en Assemblée générale et par référendum, s'il y a lieu.

2.7. Comités d'éthique (CÉRUL)

De façon récurrente depuis plusieurs années, des collègues se plaignent des difficultés rencontrées dans leurs interactions avec les Comités d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL). Les problèmes rencontrés avec les CÉRUL ont également fait l'objet de plusieurs discussions et échanges lors des rencontres du Conseil syndical.

C'est dans ce contexte que le Comité exécutif du SPUL a décidé de se pencher sur ces problèmes pour avoir une idée de leur étendue et en documenter la teneur. Au printemps 2022, le SPUL a donc invité les professeur.e.s de l'Université Laval concerné.e.s par ces problèmes à faire état par écrit de leur expérience et des difficultés qu'ils et elles ont rencontrées avec les CÉRUL. Un premier appel dans ce sens a été adressé aux professeur.e.s au début du mois de mai 2022 et la collecte d'information s'est poursuivie jusqu'au 15 juin 2022. Une analyse de ces données conduira à la rédaction d'un rapport qui servira d'assise pour les représentations auprès de la haute direction de notre université. Il s'agit d'un dossier qui sera d'actualité au cours des prochains mois.

2.8. Projet de révision des Statuts de l'UL

Le projet de révision des Statuts de l'Université Laval a été soumis pour commentaires à la communauté universitaire le 16 juillet 2021 et a fait l'objet d'un travail de réécriture visant à tenir compte des très nombreux commentaires critiques reçus au cours de la période de consultation, qui devait prendre fin le 1^{er} octobre 2021.

Appuyé à l'unanimité par le Conseil syndical lors de la séance du 24 septembre 2021, le Comité exécutif du SPUL a soumis une analyse détaillée du projet initial de révision des Statuts, dans laquelle il dénonçait fermement l'affaiblissement inacceptable du principe de direction collégiale de l'Université Laval qui aurait découlé de cette révision.

Lors d'une rencontre sur la révision des Statuts tenue en novembre 2021 avec les dirigeant.e.s de la plupart des associations (syndicales et étudiantes) représentant les membres de la communauté universitaire, la Secrétaire générale a annoncé son intention de revoir le projet de révision des Statuts en tenant compte des commentaires déjà reçus et nous a invités à lui soumettre des propositions concrètes d'amélioration des Statuts afin de l'aider à préparer une nouvelle version.

À la suite de cette invitation, le Comité exécutif du SPUL a transmis à la Secrétaire générale de l'Université Laval, le 22 décembre 2021, un document dans lequel il faisait part de sa vision d'une université collégiale et des propositions d'amélioration en ce sens à inclure dans le projet de révision des Statuts de l'Université Laval. Ce dossier est toujours en cours et fait l'objet d'un suivi assidu de notre part.

2.9. Course au rectorat

Afin de souligner l'ouverture officielle de la course au rectorat de notre université, le Comité exécutif du SPUL a publié, le 31 janvier 2022, dans la section « Opinions – Point de vue » du journal *Le Soleil*, [une lettre](#) au futur recteur ou à la future rectrice de notre université pour souligner l'ouverture officielle de la course au rectorat et pour exprimer publiquement ses attentes et la vision du leadership souhaité pour permettre à l'Université Laval de demeurer une grande université.

En collaboration avec le Regroupement des associations et syndicats de l'Université Laval (RASUL), le Comité exécutif du SPUL a également organisé un débat public, le 17 mars 2022, dans le cadre de la course au rectorat entre Éric Bauce et Sophie D'Amours, tous deux candidat et candidate au poste de recteur ou rectrice de l'Université Laval. Pendant près de deux heures, le journaliste Simon Jodoin a fait un travail d'animateur pour tenter d'amener les deux candidats à sortir des formules très générales et peu engageantes sur des sujets comme la bienveillance, la collaboration ou l'agilité et à se commettre sur les dimensions les plus concrètes de leurs ambitions comme futur recteur ou rectrice. Un [compte rendu](#) de ce débat est disponible sur le site Web du SPUL.

3. AFFAIRES COURANTES

Le fonctionnement du SPUL repose sur diverses instances : l'Assemblée générale de ses membres, le Conseil syndical, de même que plusieurs comités au sein desquels œuvrent de nombreux professeurs et professeuses. Ainsi, au cours de l'année 2021-2022, tous les comités du SPUL ont tenu diverses activités dans le cadre de leur mandat. Les rubriques suivantes en relatent les faits saillants.

Dans les affaires courantes du SPUL apparaissent également la participation du SPUL aux activités de l'Association canadienne des professeuses et professeurs d'universités (ACPPU), de la Caisse de défense de l'ACPPU et de la Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université (FQPPU), ainsi que les relations du SPUL sur le Campus (l'employeur et ses représentant.e.s de même que les autres syndicats et associations du campus).

3.1. Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a eu lieu le vendredi 5 novembre 2021 par la plateforme ZOOM. À cette occasion, le rapport annuel du CEX a été présenté et approuvé. Les points suivants ont également été adoptés lors de cette séance : la modification aux Statuts du SPUL, qui ajoutait la possibilité qu'une ou un membre associé.e (collègue retraité.e) du SPUL puisse présider les assemblées du Conseil syndical et de l'Assemblée générale, les états financiers 2020-2021 du Fonds de fonctionnement du SPUL, les états financiers audités 2018-2021 du Fonds de réserve du SPUL, les transferts proposés du Fonds de fonctionnement vers le Fonds de réserve, de même que les états financiers 2019-2020 et 2020-2021 du Comité de gestion des assurances collectives. L'Assemblée a également constaté le dépôt des prévisions budgétaires 2021-2022 du SPUL. La proposition des changements suggérés aux taux de cotisation au SPUL a aussi été adoptée.

De plus, le président du SPUL a profité de l'occasion pour informer l'Assemblée des dossiers en cours et des perspectives pour l'année 2021-2022.

Lors de cette assemblée, François Brochu (Faculté de droit) a été élu comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL pour la prochaine année. Stéphanie Arsenault a proposé sa candidature spontanée comme présidente suppléante pour la même période. Benoît Drolet (Faculté de pharmacie), Yves Tremblay (Département d'obstétrique, de gynécologie et de reproduction) et Jean Turgeon (Faculté de droit) ont également été réélus membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour l'année 2021-2022.

3.2. Conseil syndical

François Brochu (Faculté de droit) a présidé les réunions du Conseil syndical et Stéphanie Arsenault (École de service social et de criminologie) en a assuré la suppléance. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à neuf occasions lors de réunions régulières et à quatre occasions lors de réunions extraordinaires pour discuter des points suivants : lettres d'entente COVID (1) et cahier des charges – négociation (3). Outre les élections aux différents comités, le Conseil syndical s'est penché sur différentes questions soulevées par les délégué.e.s et délégué.e.s suppléant.e.s et il a confié divers mandats au Comité exécutif. Une rencontre d'information a également eu lieu en septembre 2021 avec les nouvelles et nouveaux délégué.e.s pour discuter du déroulement du conseil et du rôle des délégué.e.s au sein du Conseil syndical.

Rappelons que le Conseil syndical est une des instances importantes du SPUL, entre autres parce qu'il le dirige en qualité de mandataire de l'Assemblée générale, qu'il élit les membres de différents comités du SPUL, de même que les représentantes et représentants du Syndicat aux comités paritaires. Les membres du Conseil syndical sont également responsables de la négociation et de l'application de la convention collective, de l'embauche des employé.e.s régulier.ère.s du SPUL et de l'adoption du budget annuel du SPUL.

Par ailleurs, chaque délégué.e (ou sa ou son suppléant.e) au Conseil syndical a la possibilité de faire inscrire des points à l'ordre du jour, en suivant les procédures prévues à cette fin, d'exprimer les préoccupations de sa section et de réagir aux informations présentées par le président du SPUL.

3.3. Comités permanents du SPUL

3.3.1. Comité d'aide financière

Membres du comité

- Patrick PROVOST (Département de microbiologie-infectiologie et d'immunologie), président;
- Florence PASCHE GUIGNARD (Faculté de théologie et de sciences religieuses), membre à partir de janvier 2022;
- Claire BILODEAU (École d'actuariat), représentante du Comité exécutif;
- Simon VIVIERS (École de counseling et d'orientation), représentant du Comité exécutif, en remplacement du président;

Les membres du Comité d'aide financière ont tenu une seule réunion pour traiter les demandes reçues durant l'année financière 2021-2022. Toutefois, des circonstances hors de leur contrôle ont fait en sorte que cette réunion n'a pas pu se tenir durant l'année financière ni avec la participation du président du comité. La trésorière, Claire Bilodeau, a donc inscrit le montant budgété, soit 115 000 \$, aux états financiers dans les charges à payer afin de geler cette somme. La réunion s'est tenue le 22 août 2022, sous la présidence de Simon Viviers et avec la participation de Dominic Villeneuve (École supérieure d'aménagement du territoire et du développement régional), qui a joint le comité en juin 2022.

Les 26 demandes soumises ont été étudiées au regard de la *Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et règles d'attribution de l'aide financière*. À la suite de la réunion et après approbation du Comité exécutif et du Conseil syndical, le SPUL a octroyé 115 000 \$ en dons.

Parmi les 17 bénéficiaires de l'aide financière octroyée par le SPUL, 9 demandes acceptées relèvent de la catégorie « Solidarité syndicale et professionnelle », 6 de la catégorie « Sociocommunitaire à caractère régional » et 2 de la catégorie « Solidarité internationale ».

Le comité disposera à nouveau d'un budget de 115 000 \$ pour l'année 2022-2023 et devrait être en mesure de tenir sa réunion au début de l'année 2023, de sorte que les dons soient également versés à l'intérieur de l'année financière.

3.3.2. Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs

Membres du comité

- Sophie DESROCHERS (École de nutrition), membre;
- Chantale JEANRIE (Département des fondements et pratiques en éducation), représentante du Comité exécutif depuis janvier 2022;
- Julie LESSARD (Département des fondements et pratiques en éducation), présidente;
- Georges LÉVESQUE (Département de psychiatrie et de neurosciences), membre;
- Jean RAMDÉ (Département des fondements et pratiques en éducation), membre;
- Benny RIGAUX-BRICMONT (Département de marketing), membre jusqu'en mai 2022;
- Simon VIVIERS (École de counseling et d'orientation), représentant du Comité exécutif jusqu'en décembre 2021;

Le Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs s'est réuni à six reprises durant l'année 2021-2022. Au cours de cette même période, il a animé quatre rencontres d'information et deux ateliers destinés aux nouveaux membres du corps professoral, qui portaient sur des sujets comme les assurances collectives, la convention collective et la retraite. Au total, plus d'une vingtaine de professeures et professeurs ont participé à ces activités.

3.3.3. Comité d'application de la convention collective

Membres du comité

- Henri ASSOGBA (Département d'information et de communication), membre;
- Louise BRISSON (Département de biochimie, de microbiologie et de bio-informatique), présidente;
- Madeleine CARREAU (Département de pédiatrie), membre;
- Julie DESROSIERS (Faculté de droit), membre depuis le 1^{er} septembre 2021;
- Martin HÉBERT (Département d'anthropologie), membre;
- Vincent JOSEPH (Département de pédiatrie), membre;
- Louis-Philippe LAMPRON (Faculté de droit), représentant du Comité exécutif;
- Madeleine PASTINELLI (Département de sociologie), représentante du Comité exécutif;
- Chantale SIMARD (Faculté de pharmacie), membre jusqu'au 31 août 2021;
- Jean TURGEON (Faculté de droit), membre;

Entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022, le Comité d'application de la convention collective (CACC) a tenu huit réunions régulières. Au cours de cette même période, 402 consultations et 53 griefs ont été traités par le CACC. Soulignons que plusieurs consultations ont donné lieu à des rencontres avec des collègues et ont nécessité des échanges et suivis plus nombreux et un accompagnement soutenu de la part des membres du CACC, alors que certaines consultations ont fait l'objet de discussions

formelles en réunion du comité et d'autres ont fait l'objet de discussions au Comité paritaire des relations du travail.

Le CACC a envoyé aux membres du SPUL neuf capsules informatives portant sur différents thèmes : l'année d'étude et de recherche, l'agrégation, la titularisation, les activités du Comité, le VREDIRH et la promotion. De plus, les membres du CACC ont organisé plusieurs séances d'information portant sur différents aspects liés aux fonctions professorales. Les rencontres, ayant pour but d'assister les professeures et professeurs dans leur cheminement à l'Université Laval, ont permis à un nombre appréciable de membres du SPUL de prendre conscience d'éléments positifs de notre convention collective. Elles ont été fort appréciées des participantes et participants et ont également permis d'échanger entre collègues.

3.3.4. Comité du SPUL sur la retraite

Membres du comité

- Louis ADAM (École d'actuariat), président;
- Claire BILODEAU (École d'actuariat), représentante du Comité exécutif;
- Stéphane CHRÉTIEN (Département de finance, assurance et immobilier), membre depuis janvier 2022;
- Daniel COULOMBE (École de comptabilité), membre;
- Benoît DROLET (Faculté de pharmacie), membre;
- John G. KINGMA (Faculté de médecine), représentant du Comité exécutif jusqu'en décembre 2021;
- Gabriel POWER (Département de finance, assurance et immobilier), membre depuis janvier 2022;
- Marc J. RICHARD (Département de génie mécanique), membre jusqu'en avril 2022;
- Christian SALESSE (Département d'ophtalmologie et d'oto-rhino-laryngologie – chirurgie cervico-faciale), membre;
- Jonny ST-AMAND (Département de médecine moléculaire), membre;
- Yves TREMBLAY (Département d'obstétrique, de gynécologie et de reproduction), membre;

Le comité s'est réuni à quatre occasions durant la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 et a tenu une rencontre d'information destinée aux nouvelles professeures et aux nouveaux professeurs dans l'objectif de les renseigner sur le régime de retraite. Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information, des renseignements sur le régime de retraite sont régulièrement fournis aux membres de SPUL qui en font la demande et lors des réunions du Conseil syndical.

Les principales activités périodiques du Comité du SPUL sur la retraite (CSR) consistent à analyser des extraits des documents rendus disponibles à l'avance des réunions trimestrielles du Comité de retraite du RRPPUL (CR). Certains membres du CSR sont également membres du CR.

Outre le volume de travail relié à la saine administration du RRPPUL, des enjeux de nature stratégique sont abordés lors de ces réunions. Par exemple, des enjeux en lien avec la politique de prestations et des questions pouvant être d'intérêt dans un contexte de négociation entre les parties ont fait l'objet de points particuliers à l'ordre du jour des réunions de 2021-2022.

La santé financière du régime est en bonne posture à la fin de 2021. Malgré les incertitudes liées à la COVID-19 et les fluctuations des rendements boursiers, les résultats observés en 2021 ont été supérieurs aux attentes. Les taux de rendement annuels observés en 2021, nets des frais, par les deux volets de la caisse de retraite ont été de 4,71 % pour le Volet antérieur et de 7,48 % pour le Second volet.

Ces résultats ont incité le CR à faire effectuer l'analyse actuarielle de la situation financière du RRPPUL en date du 31 décembre 2021, dans le but d'effectuer le dépôt du rapport de cette évaluation auprès de Retraite Québec. Ce rapport est alors valide pour une durée maximale de trois ans, ce qui est stratégiquement intéressant pour les parties dans le contexte des incertitudes touchant les marchés pour le futur à court terme.

3.3.5. Comité du SPUL sur les assurances collectives

Membres du comité

- Claire BILODEAU (École d'actuariat), représentante du Comité exécutif;
- Colette BRIN (Département d'information et de communication), membre depuis février 2022;
- Marc DESGAGNÉ (Faculté de pharmacie), président et membre du comité de travail jusqu'en décembre 2021;
- Eric FRENETTE (Département des fondements et pratiques en éducation), membre et membre du comité de travail depuis septembre 2021;
- John G. KINGMA (Département de médecine), représentant du Comité exécutif jusqu'en décembre 2021;
- Benoit RAYMOND (Département de systèmes d'information organisationnels), président depuis décembre 2021 (auparavant membre) et membre du comité de travail;
- Mahmoud ROUABHIA (Faculté de médecine dentaire), membre depuis janvier 2022;

Au cours de la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, les membres du comité se sont réunis à quatre reprises. Les membres du comité de travail du CSAC se sont également rencontrés une à trois fois par semaine pour des séances de travail portant sur le renouvellement des contrats d'assurance, la création d'une interface de transfert automatisé des données entre l'Université Laval et l'assureur Croix Bleue Medavie, l'utilisation du régime, l'admissibilité des personnes assurées, etc. Les membres du comité de travail ont suivi les travaux du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC). Ils ont également donné suite aux différentes demandes provenant des adhérent.e.s : couverture pendant l'année d'étude et de recherche, assistance pour diverses demandes de prestations, demandes d'ajout ou de retrait de certains services, situations particulières, etc. Le renouvellement du contrat avec Croix Bleue Medavie a été effectué le 1^{er} décembre 2021, avec la mise à jour de la brochure. Le Compte Gestion Santé (CGS) a été reconduit par l'attribution d'un montant additionnel de 300 \$ pour les adhérent.e.s admissibles.

3.4. Comités paritaires

Les comités paritaires réunissent des personnes représentant les parties patronales et syndicales afin de discuter de dossiers spécifiques et de problématiques qui concernent nos conditions de travail dans le respect et la mise en application de la convention collective.

3.4.1. Comité paritaire des relations du travail

Le Comité paritaire des relations du travail est le premier lieu de traitement des problèmes identifiés par des griefs. Le comité est formé de deux représentant.e.s de l'Employeur et de deux du SPUL, soit Louise Brisson (Département de biochimie, de microbiologie et de bio-informatique) et Madeleine Carreau (Département de pédiatrie), en remplacement de Bruno Bourassa depuis le 24 septembre 2021. Les membres du Comité se sont réunis neuf fois dans l'année pour tenter de trouver des solutions autres que l'arbitrage aux griefs et y sont parvenus dans la majorité des cas.

De plus, les deux parties profitent de ces rencontres pour échanger sur les situations problématiques identifiées par l'une ou l'autre, et pour chercher des avenues de règlement avant que ces situations ne dégénèrent. Le nombre de sujets ainsi traités est beaucoup plus élevé que le nombre de griefs.

3.4.2. Comité de gestion des assurances collectives

Ce comité est constitué de deux parties : trois personnes représentant le SPUL et deux personnes représentant l'Employeur. Claire Bilodeau (École d'actuariat), membre jusqu'en septembre 2021 et depuis décembre 2021, Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président jusqu'en septembre 2021 et membre jusqu'en décembre 2021, Eric Frenette (Département des fondements et pratiques en éducation), membre depuis septembre 2021, et Benoit Raymond (Département de systèmes d'information organisationnels), membre jusqu'en août 2021 et président depuis septembre 2021, représentent le SPUL.

Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 afin de représenter le SPUL à titre de preneur de nos assurances collectives et de gérer dans l'intérêt des adhérentes et des adhérents les fonds accordés au régime d'assurances collectives excluant l'assurance salaire.

3.4.3. Comité de révision de la charge de travail

Le Comité de révision de la charge de travail est un comité permanent formé par les parties afin d'examiner toute contestation d'une professeure ou d'un professeur relativement au caractère inéquitable de sa charge de travail. Cette année, une seule contestation de la charge de travail a été traitée par le comité. Toute l'information relative à ce comité se retrouve au chapitre 3.6 de la convention collective. Alban Baudou (Département de littérature, théâtre et cinéma), membre régulier, Martin Dumas (Département des relations industrielles), membre régulier, et Patrick Baker (Département des sciences historiques), membre substitut, représentent le SPUL au sein de ce comité.

3.4.4. Comité paritaire sur la distribution des postes

Prévus par la clause 3.1.05 de la Convention collective, les travaux de ce comité paritaire ont été fortement ralentis en raison de la COVID-19. Les deux membres SPUL du comité, François Ancil et Alban Baudou, ayant transmis au CEX leur opinion que la structure actuelle du comité ne permettait aucun véritable pouvoir de négociation pour infléchir les règles universitaires au cœur du processus

de distribution des postes, la décision a été prise de surseoir la participation du SPUL à ce comité paritaire et de mandater le Comité de négociation pour trouver des manières d'améliorer la situation; l'équité dans la distribution des postes au sein des différentes unités de l'Université étant une condition *sine qua non* permettant le maintien de son statut « d'Université complète ».

3.4.5. Comité paritaire sur le remboursement des dépenses

Prévu par la lettre d'entente en règlement du grief G2021-05s, afin que l'Employeur accorde une enveloppe monétaire globale pour rembourser des dépenses engagées par les professeur.e.s pour la transformation des cours en présentiel vers des modalités à distance, un comité paritaire a été formé pour l'étude des demandes de remboursement. Nos collègues Alban Baudou et Martin Dumas ont représenté le SPUL à ce comité. Conformément aux prescriptions de cette même lettre d'entente, les membres de ce comité ont lancé un appel aux collègues les informant de la possibilité de soumettre une demande de remboursement pour des dépenses COVID ayant excédé le 600 \$ de majoration au fonds de soutien aux activités académiques négocié dans la Lettre d'entente ayant prolongé la convention collective, en janvier 2021. Les membres du comité ont analysé les demandes reçues et ont transmis leurs décisions à l'employeur.

3.5. Service de soutien aux professeures et professeurs

Louis Trudel, professeur retraité du Département de réadaptation, est la personne responsable de ce service confidentiel. Il est secondé par Pierre Turcotte, professeur retraité de l'École de travail social et de criminologie.

Des membres du SPUL ont fait appel à ce service durant l'année. Celui-ci demeure une vigie du SPUL afin de permettre à ses membres d'avoir un lieu de paroles qui rende possible l'expression, en toute confidentialité, des difficultés qui nuisent à l'accomplissement des fonctions professorales. Cette confidentialité est essentielle à la crédibilité de ce service. Le numéro de téléphone pour joindre le Service de soutien est le 418 654-4721; ce numéro est indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval.

3.6. Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Plusieurs représentant.e.s du SPUL ont participé aux diverses activités de l'ACPPU au cours de l'année 2021-2022. Plusieurs activités régulières de l'ACPPU méritent d'être mentionnées : le Forum des présidents, le Forum pour les agents de griefs principaux, le Comité de direction et les assemblées du Conseil.

Il est à noter qu'à l'assemblée du Conseil d'avril 2022, Chantale Jeanrie a été élue au Conseil de direction.

L'ACPPU offre aussi différentes formations sur une variété de thèmes. Des membres du Comité exécutif et du Comité de négociation ont tiré profit des ateliers « Organisation syndicale 101 » et « Négociation collective ».

3.7. Caisse de défense de l'ACPPU

Nos représentant.e.s (Claire Bilodeau, John G. Kingma et Marc J. Richard) ont participé à l'assemblée annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU les 16 octobre et 13 novembre 2021 en mode virtuel. D'autres réunions ont été convoquées en cours d'année, toujours en mode virtuel, pour autoriser le support financier prévu en cas de grève ou de lockout.

Durant l'année, les syndicats membres ont été consultés au sujet du mode de gouvernance de la Caisse de défense. Le Comité de planification et d'orientation est responsable de ce dossier.

3.8. Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU)

Plusieurs représentant.e.s du SPUL ont participé aux diverses activités de la FQPPU au cours de l'année 2021-2022.

John G. Kingma a siégé durant toute l'année à titre de membre du Comité exécutif de la FQPPU.

Les Conseils fédéraux ont eu lieu en octobre 2021 ainsi qu'en février et avril 2022. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur les diverses situations vécues dans les universités québécoises. Le dossier de la liberté académique, avec la création de la Commission permanente sur la liberté académique (COPLA), est certainement celui qui a reçu le plus d'attention.

3.9. Rencontres avec les professeures et professeurs

Chaque année, en temps normal, le Comité exécutif du SPUL invite les professeures et professeurs à participer à des rencontres pour souligner les grandes étapes de la carrière universitaire.

À cet égard, il a accueilli, en collaboration avec le Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs, les nouveaux membres du corps professoral afin de souligner leur arrivée et de discuter de questions relatives à leur intégration à l'Université Laval.

Par contre, à cause de la pandémie, les membres du Comité exécutif ont jugé opportun de reporter le traditionnel repas prévu pour les professeures et professeurs nouvellement agrégé.e.s et celui pour les professeures et professeurs ayant obtenu leur titularisation au cours de l'année. Ce n'est que partie remise, car il importe de les féliciter et de célébrer ces importantes étapes de leur carrière. Il en va de même pour les professeures et professeurs nouvellement retraité.e.s dont le départ à la retraite sera éventuellement souligné par un repas auquel les conviera le Comité exécutif.

4. SITUATION FINANCIÈRE DU SPUL AU 31 MAI 2022

4.1. Fonds de fonctionnement

L'excellente situation financière du SPUL s'est maintenue au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mai 2022. L'état des résultats 2021-2022 montre un résultat net de 383 856,80 \$ (produits de 2 251 930,77 \$ et charges de 1 868 073,97 \$). Ce résultat est moins favorable que ce qui avait été prévu au budget, essentiellement parce que le taux de cotisation est passé de 1,5 % à 1 % à la période de paye 2021-25. À l'instar des produits, les charges ont été moins élevées que prévu, quoique dans une moindre mesure, la majorité des activités du SPUL et de ses divers comités s'étant tenues sous forme virtuelle à cause des mesures sanitaires en vigueur.

Certains écarts entre le budget 2021-2022 et ce qui s'est avéré pour la même période peuvent étonner. Ils sont expliqués dans les nombreuses notes afférentes aux états financiers. L'objectif est d'atteindre une véritable comptabilité d'exercice et d'avoir une charte des comptes qui permette de distinguer de façon utile et efficace les différents produits et charges.

Les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil syndical en mai 2022 pour l'année 2022-2023 prévoient des charges supérieures à celles de la dernière année, notamment à cause de la reprise anticipée des activités en personne et des éléments de mobilisation envisagés dans le contexte de négociation de la convention collective. L'année financière 2022-2023 devrait se terminer avec une perte nette de 278 590 \$, et non un gain net, ce qui n'est pas habituel, mais tout de même prévu pour ramener le Fonds de fonctionnement à un niveau jugé plus raisonnable. C'est ce même objectif qui a conduit à l'abaissement du taux de cotisation l'an dernier. À compter de la période de paye 2022-25, ce taux remontera à 1,25 %, un taux jugé équilibré (comparativement au taux de 1,5 % en vigueur avant et au taux de 1 % en vigueur présentement).

4.2. Fonds de réserve

La valeur du Fonds de réserve présentée aux États financiers 2021-2022 est établie selon une comptabilité de caisse. Selon l'article 57 des Statuts du SPUL, le Fonds de réserve doit être vérifié par des professionnels en 2024, et ce, pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

En comptabilité de caisse, les intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont encaissés. Selon cette approche, le Fonds de réserve s'est accru de 433 845,74 \$ pour atteindre 18 246 340,94 \$. Cet accroissement est constitué uniquement d'intérêts.

Selon l'article 52 des Statuts du SPUL, le Fonds de réserve doit représenter 10 % de la masse salariale et ce calcul doit se faire au 31 mai de chaque année. Le 31 mai 2022, la masse salariale était de 179 169 586,18 \$ et le Fonds de réserve était alors équivalent à 10,18 % de la masse salariale.

4.3. Fonds des assurances collectives

Le Fonds des assurances collectives est un fonds distinct des Fonds de fonctionnement et de réserve du SPUL et il sert exclusivement à l'administration des assurances collectives (exception faite de l'assurance salaire). Les contributions de l'Employeur (1,7 % du salaire pour l'année 2020-2021)

et des adhérentes et adhérents sont versées dans ce fonds et servent essentiellement à payer les primes d'assurance santé et d'assurance vie.

Les états financiers 2021-2022 ne sont toujours pas prêts. Par ailleurs, contrairement à l'audit prévu aux deux ans dans les Statuts du SPUL, les états financiers de ce fonds n'ont jamais été audités. Il est prévu de régulariser cette situation au courant de l'année.

5. PERSONNEL DU SPUL

5.1. Négociation SPUL-AESPUL 2022-202X

Rappelons tout d'abord que le SPUL a signé avec ses employées (AESPUL), en décembre 2020, une lettre d'entente sur la prolongation de leur convention collective jusqu'au 31 janvier 2022. Comme le prévoyait l'article 6 de cette lettre d'entente, les négociations devaient débuter au plus tard le 15 septembre 2021. Le SPUL a transmis une lettre d'avis à l'AESPUL à cet effet et a informé la présidente de l'AESPUL de la composition de son Comité de négociation, soit Madeleine Pastinelli, porte-parole, et Lucie Hudon. Pour l'AESPUL, le comité était composé de Céline St-Germain, porte-parole, Isabelle Fillion et Catherine Vézina.

Des rencontres de négociations ont débuté en octobre 2021 et se sont bien déroulées. Les travaux des comités ont dû être interrompus en raison de la nouvelle vague de COVID-19 et l'arrêt de travail d'une personne membre du Comité de négociation de l'AESPUL. La négociation est donc toujours en cours et se poursuivra au cours des prochains mois.

5.2. Effectif

L'année 2021-2022 en fut une de changement et de réorganisation du bureau du SPUL. Le départ de Caroline Dallaire, technicienne en documentation, nous a amenés à revoir ce poste et à plutôt offrir un poste d'adjointe aux communications pour répondre aux besoins dans ce domaine. Ensuite, le départ de deux adjointes administratives, Isabelle Fillion et Catherine Vézina, nous a amenés à procéder à l'embauche de deux nouvelles personnes. À cette fin, un premier comité de sélection, constitué de Lucie Hudon (directrice générale du SPUL), Madeleine Pastinelli (secrétaire du Comité exécutif) et Simon Viviers (vice-président du Comité exécutif) et un deuxième comité de sélection, où Louise Brisson (présidente du CACC) a remplacé Madeleine Pastinelli, ont été formés pour chacun des deux postes en recrutement.

Plusieurs candidatures ont été retenues et des entrevues ont été menées. À la suite du processus de sélection, les candidates retenues pour chacun des postes affichés sont Stacy Beaudoin, adjointe aux communications (entrée en fonction le 14 mars 2022) et Nathalie Simard, adjointe administrative pour le CACC (entrée en fonction le 21 février 2022).

Le bon fonctionnement du SPUL a été rendu possible grâce à l'excellent travail de toute l'équipe permanente, sous la direction de Lucie Hudon.

6. REMERCIEMENTS

Les membres du Comité exécutif remercient chaleureusement tous les collègues qui ont consacré temps et énergie, au cours de la dernière année, à la défense de nos droits et de nos intérêts. Cette généreuse participation est à la base du bon fonctionnement du SPUL. Ils tiennent également à souligner le soutien exceptionnel du personnel du SPUL à la réalisation de leurs objectifs.

Louis-Philippe Lampron

Président

En collaboration avec les membres du Comité exécutif

